

FRANÇOIS BAYROU  
ET LA RÉFORME «EN CONTINU» DE L'ÉDUCATION NATIONALE

***Une méthode pour une réforme en continu***

Pendant les quatre années où il fut ministre de l'éducation nationale, l'action de François Bayrou a été guidée par un principe : il n'est plus imaginable d'imposer une réforme d'en haut, de faire accepter des mesures qui auraient été décidées ailleurs, dans le secret du cabinet et des réunions d'experts, sans que la communauté enseignante et universitaire y ait été associée. La réforme ne peut se faire qu'avec ceux qui forment et font l'éducation nationale et l'université ; la concevoir sans eux ou contre eux, c'est être assuré de l'échec.

Refusant d'imposer des réformes construites à priori et de bouleverser à chaque alternance politique l'architecture de l'éducation nationale en changeant les textes sans se préoccuper des changements réels dans les classes, le processus retenu a été progressif et pragmatique. Car l'école, le collège, le lycée, l'université ont besoin de calme et de long terme et non d'un activisme qui les déstabilise.

Cette méthode d'une réforme « en continu », misant sur la participation plus que sur la provocation, partant de l'idée qu'il n'est pas besoin de tout démolir pour tout reconstruire, a été appliquée, par exemple :

- dans la réforme des programmes
- dans la réforme du collège
- dans la réforme de l'université

***Les programmes d'enseignement ont été réécrits, simplifiés et rendus accessibles à tous***

En quatre ans, tous les programmes de l'école primaire et du collège, ont été réécrits, simplifiés, recentrés sur l'essentiel.

A l'école primaire comme au collège, les nouveaux programmes ont insisté sur l'apprentissage et la maîtrise de la langue française. Ces programmes ont fixé le niveau devant être atteint par chaque élève à la sortie de l'école primaire et du collège. Par exemple, à l'école primaire : lecture silencieuse de dix pages sans fatigue, lecture orale aisée, connaissance des nombres et des opérations, pratique du calcul mental, etc. Pour la première fois l'école maternelle a eu son propre programme, avec des objectifs précis et des apprentissages structurés.

Au collège, les programmes entrés en vigueur à partir de 1996 ont été caractérisés par une meilleure cohérence à l'intérieur de chaque discipline mais aussi entre des disciplines complémentaires telles que le français et l'histoire. Ces correspondances entre disciplines ont été clairement indiquées.

De même, tous les programmes des classes préparatoires scientifiques et économiques ont été repensés et réécrits.

### ***Une nouveauté : l'association de tous les enseignants à l'élaboration des programmes***

Pour la première fois dans l'histoire du ministère, tous les enseignants ont été consultés avant l'adoption des nouveaux programmes. Ainsi le projet de programme pour l'école primaire a été étudié et commenté dans quelque 30 000 écoles, en liaison avec les inspecteurs de l'éducation nationale et près de quatre collèges sur cinq ont participé aux consultations sur les projets de programmes des classes de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup>. Cette consultation systématique des enseignants a permis de rédiger les textes en fonction des remarques et des suggestions que leur inspiraient leur expérience et leur connaissance des élèves.

De même, pour la première fois, chaque enseignant de l'école primaire et du collège a reçu les nouveaux programmes plusieurs mois avant leur application alors qu'il devait auparavant se les procurer par lui-même.

### ***Le collège, maillon essentiel de la scolarité, a été réformé***

Ni Lionel Jospin pendant les quatre ans où il fut ministre de l'éducation nationale de 1988 à 1992, ni ultérieurement Claude Allègre pendant trois ans de 1997 à 2000, n'ont marqué d'intérêt pour le collège. Pourtant, son évolution était devenue indispensable.

En effet, sa place centrale dans le système éducatif lui fait jouer un rôle crucial dans le parcours scolaire des élèves. Si le collège accueille tous les élèves à la fin de l'école primaire, il n'est plus le lieu où s'achève leur formation initiale. Il constitue donc pour eux une étape décisive pour la poursuite de leurs études ou de leur formation. Pour remplir sa mission, il ne peut plus être un collège unique qui uniformise les pratiques d'enseignement. Pour aider les enfants à trouver leur voie et à développer leurs capacités, il doit prendre en compte leur diversité et leur singularité, soutenir au bon moment celui qui en a besoin, offrir des parcours diversifiés, faire preuve de souplesse.

Tels étaient les objectifs de la rénovation du collège conduite par François BAYROU. Celle-ci a été menée niveau par niveau à partir de la rentrée 1996 et, avant toute généralisation, l'expérimentation, dès la rentrée 1994, a valorisé les expériences réussies déjà menées dans de nombreux établissements.

Cette nouvelle organisation du collège a permis :

- de renforcer l'apprentissage du français dès la classe de 6<sup>ème</sup> avec un horaire porté à 6 heures alors que la part de cet enseignement fondamental diminuait depuis des années ;
- d'organiser systématiquement des études dirigées pour tous les élèves en commençant par la 6<sup>ème</sup>, à raison de deux heures par semaine, afin de les aider dans leur travail personnel et de leur faire acquérir les méthodes de travail ;
- d'apporter dès l'entrée au collège une aide aux élèves en difficulté par un dispositif de consolidation des apprentissages ;
- de ne plus imposer un modèle unique de réussite, mais d'offrir aux établissements et aux enseignants des facilités d'organisation pour valoriser les élèves dans les disciplines où ils réussissent ; ainsi en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, des "parcours diversifiés" ont permis de valoriser les centres d'intérêt et les réussites des élèves sans pour autant reconstituer des filières ségréguatives ;

- de reconnaître une marge d'initiative et d'autonomie aux établissements et de faire confiance aux enseignants : les collèges ont pu aménager les horaires pour adapter la pédagogie aux besoins des élèves et leur permettre d'atteindre les objectifs fixés par les programmes nationaux ;
- d'introduire une éducation à l'orientation dès la classe de 5<sup>ème</sup>.
- Enfin, la possibilité d'un « collège hors les murs » devait permettre aux élèves en rupture avec le cadre scolaire de poursuivre leur formation dans des contextes diversifiés et avec des prises en charges adaptées.

Une innovation importante a été introduite : les stages en entreprise, pour tous les collégiens en classe de 3<sup>e</sup>. Pour la première fois, les élèves ont pu découvrir le monde de l'entreprise et la réalité des métiers, et ainsi mieux préparer leurs choix d'orientation. Cette mesure, qui a été bien accueillie par les collégiens et a contribué à rapprocher le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise, existe toujours.

Cette rénovation du collège a été accompagnée par la création sur deux ans de 2000 emplois.

*Cette rénovation d'ensemble du collège, généralisée à partir de la rentrée 1996, a pu s'appliquer aux classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>. Faute d'avoir été soutenue dans la durée, la priorité de Claude Allègre à compter de 1997 s'étant portée sur le lycée, son effet n'a pu pleinement se faire sentir, notamment sur le cœur du collège, en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>. Il fallut attendre plus de trois ans pour que l'idée de diversification des parcours au collège soit reprise sous la forme « d'itinéraires de découverte ». Le collège est bien l'exemple des effets négatifs des changements incessants : démobilisateurs pour les professeurs chez qui ils suscitent scepticisme et découragement, ils rendent également le système scolaire illisible à force de modifications.*

### **Au lycée, les voies de formation ont été rééquilibrées, les classes préparatoires aux grandes écoles ont été réorganisées**

#### **Le baccalauréat rééquilibré**

La volonté de rééquilibrer les différentes séries de baccalauréat a conduit à diminuer leur nombre (3 séries dans la voie générale, 4 séries dans la voie technologique) et à mieux valoriser les enseignements qui marquent leur spécificité. Ainsi, par exemple, la série littéraire a été revalorisée en introduisant un nouvel enseignement de lettres et littérature en classe terminale et en offrant aux élèves la possibilité de suivre un parcours en lettres classiques conjuguant l'apprentissage de deux langues anciennes. La nouvelle structure du baccalauréat a donc permis de donner une identité plus forte à chacune des séries. L'examen, tout en évaluant la formation générale commune propre à chaque série, a pris en compte un parcours de formation que l'élève a pour partie dessiné lui-même, notamment à travers les « enseignements de spécialité ». Les coefficients des disciplines dominantes de chaque série ont été renforcés de façon importante pour représenter au moins les 2/3 du total. C'est le bac que l'on continue à passer aujourd'hui.

*L'orientation en fin de seconde, le choix des spécialités de terminale, l'affectation en classe préparatoire, les résultats très satisfaisants obtenus par les candidats au baccalauréat lors des deux sessions 1995 et 1996 ont alors conduit à penser que les élèves s'étaient orientés effectivement en fonction de leurs points forts et que le rééquilibrage entre les séries était en bonne voie. Cette évolution favorable a été bouleversée par une nouvelle réforme du*

*lycée conduite par Claude Allègre et mise en place à partir de 1998. L'équilibre des enseignements en a été à nouveau modifié et malgré plusieurs ajustements apportés depuis 2001 par les ministres successifs, le lycée français est revenu à la situation d'il y a quinze ans : le rééquilibrage entre les différentes séries de baccalauréat a régressé comme l'a montré un récent rapport des inspections générales qui a tiré le signal d'alarme sur la diminution constante, voire sur le risque de disparition, de la série littéraire.*

### **Les classes préparatoires réorganisées**

L'articulation nécessaire des classes préparatoires avec les nouvelles séries de baccalauréat, la demande de diversification des profils d'excellence émanant notamment des écoles et des entreprises ont abouti à la réorganisation des classes préparatoires.

Les nouvelles classes préparatoires scientifiques ont été mises en place à partir de septembre 1995 ainsi que leurs nouveaux programmes. Dans le prolongement du baccalauréat scientifique, ces classes ont valorisé plusieurs types de formation s'appuyant principalement, l'une sur les mathématiques, la seconde sur les sciences expérimentales, la troisième sur les sciences de l'ingénieur. Les classes économiques et commerciales ont vu leur scolarité passer à deux ans. Les classes littéraires ont gardé la même organisation, mais les débouchés offerts aux élèves des séries littéraires et économiques ont été élargis.

Les travaux personnels encadrés que Claude Allègre a ensuite introduits au lycée, s'inspirent directement de cette réforme des classes préparatoires qui, la première, a développé une forme de travail valorisant l'initiative individuelle des élèves et des étudiants.

*Cette rénovation des séries de baccalauréat et des classes préparatoires a produit de premiers effets positifs : à la rentrée 1995, les littéraires avaient renforcé leur prééminence en hypokhâgne (2 places sur 3) tandis que les bacheliers de la série "économique et sociale" étaient plus nombreux dans les classes préparatoires économiques et commerciales (36,5% contre 25 % auparavant). Cette évolution s'est arrêtée depuis la nouvelle réforme du lycée introduite en 1998. Aujourd'hui, comme au début des années 1990, la série scientifique concentre les meilleurs élèves, quand bien même ils ne se destinent pas aux études scientifiques.*

### **L'aide au travail personnel et l'acquisition des méthodes de travail ont été développées à tous les niveaux de la scolarité**

Dès l'école, l'apprentissage des méthodes de travail a été généralisé. A l'école élémentaire, à compter de la rentrée de septembre 1995, des études dirigées, à raison d'une demi-heure quotidienne, ont été inscrites dans le temps scolaire avec pour but de permettre aux élèves d'acquérir progressivement des méthodes personnelles de travail.

Au collège, les études dirigées ont été généralisées à l'ensemble des 6<sup>ème</sup> à la rentrée 1995 à raison de deux heures hebdomadaires au minimum par classe. En classe de 5<sup>ème</sup>, à la rentrée 1996, tous les collèges ont eu à mettre en place des études dirigées à l'intention des élèves dont les méthodes de travail se révélaient encore mal assurées.

*A la différence de ce qu'a fait ultérieurement Claude Allègre pour le lycée où l'aide personnalisée a été créée en amputant l'horaire de français et de mathématiques, cette aide*

*aux élèves de collège n'a pas été organisée au détriment de l'enseignement dans les disciplines fondamentales. Au contraire, l'horaire de français au collège a été augmenté.*

## **Des enseignements nouveaux ont été développés**

### ***Une initiation aux langues vivantes a été organisée dès le cours élémentaire***

A compter de la rentrée 1995, les élèves ont eu accès à une langue vivante dès le cours élémentaire, sous forme de séances quotidiennes d'un quart d'heure, privilégiant la langue orale. Les langues retenues ont été l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, l'italien et le portugais.

Compte tenu de son succès, cette initiation, commencée dans les classes de CE1 en 1995 a été poursuivie au cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année dès la rentrée 1996 et aux élèves de CM1 à la rentrée 1997. L'initiation aux langues vivantes à l'école élémentaire devenait ainsi une réalité et devait permettre à tous les enfants d'en bénéficier dès l'âge de 7-8 ans.

De même au collège, l'enseignement d'une seconde langue vivante a été rendu obligatoire à partir de la classe de 4<sup>ème</sup>.

### ***Le développement de la curiosité scientifique dès le primaire : la main à la pâte***

Le développement de l'enseignement des sciences à l'école primaire a été une priorité. Depuis la rentrée 1996, une expérience pédagogique, « la main à la pâte », a fait revivre cet enseignement en insistant sur son aspect expérimental et a permis aux élèves de développer leur esprit d'observation, leur capacité d'analyse et leur intérêt pour la manipulation.

### ***Un accès renforcé aux langages artistiques et aux activités sportives***

Les arts et les sports ont été reconnus comme une priorité dans l'éducation et la formation des jeunes. Ainsi, l'éducation physique et sportive a vu ses moyens augmenter au collège avec un enseignement porté à 4 heures par semaine en classe de 6<sup>ème</sup> à compter de la rentrée 1995. Au lycée trois nouvelles options « éducation physique et sportive », « histoire des arts » et « informatique » ont été créées.

## **La lutte contre l'échec scolaire**

Parce que l'égalité des chances suppose le respect des différences, les voies proposées et les réponses pédagogiques ont été mieux adaptées, pour respecter cette diversité.

A l'école primaire, la prévention de la difficulté scolaire a été renforcée et considérée comme une mission fondamentale de l'école. La mission d'assurer la détection précoce, le dépistage et le suivi des élèves en difficulté a été donnée aux enseignants, médecins et infirmières de l'éducation nationale, psychologues scolaires, rééducateurs, en liaison avec les assistants sociaux. A chaque élève concerné, des réponses individualisées ont été proposées, en liaison avec les familles. Une meilleure collaboration des intervenants chargés de prévenir la difficulté scolaire a été expérimentée, puis généralisée.

Un effort national a été entrepris au profit des zones d'éducation prioritaires en concentrant l'action sur les maternelles. Alors qu'en 1993 il y avait en moyenne 30 élèves par classe, l'effectif moyen a été progressivement ramené à 25 dans les zones d'éducation prioritaire. L'accueil des enfants dès l'âge de 2 ans a également été favorisé dans ces zones.

La nouvelle organisation du collège a précisément répondu à l'objectif, outre de proposer à tous les élèves des parcours de réussite, d'apporter des réponses adaptées aux élèves en difficulté. En particulier, un dispositif de consolidation a été mis en place en 6<sup>ème</sup> pour permettre aux élèves en difficulté de bénéficier d'une remise à niveau individualisée. L'enseignement dispensé en petits effectifs a été recentré sur les apprentissages fondamentaux.

Des moyens nouveaux ont été débloqués pour renforcer l'encadrement des élèves, en priorité au profit des zones les plus fragiles. La présence des personnels non enseignants a par ailleurs été confortée : chargés de documentation, conseillers principaux d'éducation, infirmières, assistantes sociales.

### ***Une école ouverte à tous***

La scolarisation des enfants handicapés dans des classes ordinaires a été développée et améliorée. Les modalités de leur accueil et de leur intégration ont été clarifiées.

Des efforts particuliers ont été déployés pour maintenir l'école en milieu rural, dans le cadre d'une action réfléchie et concertée avec les collectivités territoriales et l'ensemble des services publics. En aucun cas, la dernière classe d'une commune n'a été fermée contre la volonté du maire, au seul regard de ses effectifs. Le moratoire a été appliqué strictement, y compris lorsque le nombre d'élèves de la dernière école à classe unique ouverte dans une commune était très faible. C'est ainsi que plus de 300 écoles à classe unique, qui auraient dû être fermées compte tenu de leurs faibles effectifs, ont été maintenues.

La lutte contre l'exclusion à l'école a été menée avec fermeté. Un fonds social collégien a été mis en place dans les collèges publics et privés sous contrat, destiné – comme le fonds social lycéen existant – à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les familles pour assumer les dépenses de scolarité.

L'opération « école ouverte » a permis aux élèves des quartiers sensibles d'accueillir pendant l'été des jeunes à qui l'on a offert des activités culturelles ou de loisirs et des activités sportives ou scolaires. Ainsi s'est créé un nouveau rapport à l'école et au savoir. Le bénéfice de ce dispositif a été étendu à l'ensemble des académies pour les établissements scolaires des zones urbaines sensibles.

La création d'internats a été favorisée dans les banlieues ou en milieu rural ; de nombreuses initiatives locales en ce sens ont été soutenues. Cette mesure, qui a répondu à une forte attente, a été reprise dans le dispositif mis en place pour lutter contre la violence à l'école et a fait l'objet d'une concertation avec les collectivités territoriales concernées.

### ***Une réforme de l'université très largement approuvée***

Pour la première fois depuis plus de trente ans, une réforme globale de l'université a pu être menée à bien et a été très largement approuvée :

- grâce à l'identification précise et patiente des attentes et des inquiétudes de la communauté universitaire,
- du fait de la mise en place d'un véritable débat, décentralisé confié à chaque président d'université et ouvert à tous les partenaires de l'université,
- par l'adhésion de tous à des principes fidèles au modèle universitaire français.

Cette réforme a introduit plusieurs modifications décisives qui étaient autant de sources de progrès pour l'université française :

- l'entrée à l'université a été profondément changée par la création d'un semestre initial d'orientation permettant à chaque étudiant de vérifier la pertinence de son choix et, éventuellement, de choisir une réorientation ;
- le temps universitaire a été réorganisé en semestres pour faciliter les réorientations, les échanges européens et une meilleure utilisation du potentiel universitaire ;
- la préoccupation professionnelle a été prise en compte tout au long des études en créant notamment une unité de première expérience professionnelle en second cycle ;
- la construction d'une voie technologique supérieure a été engagée ;
- la prise en compte dans un cursus universitaire d'expériences acquises à l'extérieur de l'université, dans une vie professionnelle par exemple, a été reconnue ;
- de nouvelles relations entre les enseignants et les étudiants ont été favorisées, la recherche universitaire mieux reconnue, l'autonomie des universités encouragée.

Cette réforme a été accompagnée par un effort budgétaire très important pour l'enseignement supérieur. En deux années (les deux années où François Bayrou fut ministre de l'enseignement supérieur), 7.000 postes d'enseignants-chercheurs et de personnels non enseignants furent créés dans l'université française, alors même que les effectifs d'étudiants avaient cessé d'augmenter.

*Nombre de ces éléments qui visaient à rénover le premier cycle universitaire ont été intégrés dans la réforme qui, depuis, a structuré l'enseignement supérieur à travers les trois niveaux Licence-Master-Doctorat (LMD)*

Une réflexion sur le statut de l'étudiant a été menée, sous ses différents aspects, avec constamment le souci de répondre aux attentes des étudiants. Concernant les aides, une allocation sociale d'études a été envisagée ; elle devait se substituer aux aides existantes et devait permettre de définir un nouveau cadre plus équitable, mais aussi d'unifier l'ensemble des prestations sociales versées aux étudiants. Cette allocation unifiée devait prendre en compte les revenus de la famille de l'étudiant, l'éloignement entre son lieu d'études et son domicile familial, ses conditions de logement et ses études. Les classes moyennes, habituellement exclues de toute aide, auraient pu en bénéficier.

Concernant les conditions de vie à l'université, il était envisagé de construire les « activités étudiantes », le tutorat par exemple : un certain nombre de besoins des étudiants, pris en charge par d'autres étudiants – besoin d'accompagnement, besoin de parrainage, besoin d'animation, mais aussi en dehors du monde universitaire, comme laide aux devoirs... Ces activités auraient été indemnisées. Il était également prévu que l'engagement des étudiants dans la vie syndicale, associative, mutualiste, corporative soit pris en compte, dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.

Les étudiants devaient se voir reconnaître le droit à l'évaluation des enseignements qu'ils reçoivent, comme cela se fait dans quelques établissements. Il ne s'agissait pas de faire noter, au sens carrière ou chiffré du terme, les enseignants par les étudiants. Cette évaluation de l'enseignement et de la formation, reposant sur des repères nationaux et réservée aux enseignants eux-mêmes, sans publicité, pouvait permettre un vrai dialogue sur les cours, l'enseignement, l'organisation du travail.

Une réflexion sur la professionnalisation des études était aussi engagée, une première expérience professionnelle encadrée et évaluée permettant d'engager une professionnalisation des deuxième et troisième cycles dans l'ensemble des filières. Par ailleurs, une charte nationale des stages fut élaborée, sorte de code de déontologie encadrant les stages, prévoyant que le stage ne doit pas se substituer à la formation, qu'il est cohérent avec la formation suivie par l'étudiant, que la couverture sociale des stagiaires est assurée et qu'il bénéficie d'un double tutorat université-entreprise.

Le droit au retour dans l'enseignement supérieur a été défini. En effet, François Bayrou était déjà convaincu que la formation continue est un élément essentiel du rôle de l'enseignement supérieur dans la société française du XXI<sup>e</sup> siècle. La reconnaissance de ce droit à un temps de formation en cours de vie, pour ceux qui n'auraient pas eu la chance de bénéficier d'une formation initiale universitaire, comme pour ceux qui ressentiraient le besoin d'un complément de formation, était alors une grande nouveauté. Elle pouvait changer profondément l'image et la réalité de l'université. L'outil principal de cette formation continue était le principe de validation des acquis.

Cette réforme prévoyait également que les universités pourraient créer des fondations universitaires pour gérer certaines activités faisant intervenir des partenaires extérieurs, que les établissements qui le souhaitaient pourraient devenir propriétaires de leur patrimoine immobilier. A partir de ces dispositions, des réseaux universitaires et scientifiques pouvaient se développer.

Cela supposait aussi un meilleur équilibre entre l'autonomie des universités et les responsabilités de l'Etat : il s'agissait de faire croître à la fois l'autonomie des universités et la responsabilité de régulation de l'Etat — pour éviter un système anarchique —, de pair avec une plus grande démocratie et une plus grande transparence à l'intérieur des universités.

## ***Un nouvel élan donné à la recherche***

Les relations entre l'université et les grands organismes de recherche ont été renforcées et équilibrées. La mobilité des enseignants-chercheurs et des chercheurs de l'université vers les grands organismes de recherche et réciproquement a été facilitée. Des contrats tripartites devaient permettre de développer le partenariat avec les grands organismes de recherche, permettant d'améliorer la lisibilité nationale du potentiel de recherche des universités.

La réforme de l'université prévoyait également de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes docteurs : séminaires d'ouverture au monde de l'entreprise pour les doctorants, augmentation du nombre des conventions CIFRE, procédure expérimentale de partenariat avec les régions. La transparence de l'évaluation de la recherche universitaire devait conduire à une meilleure attribution des allocations de recherche. Dans l'objectif d'une mobilité accrue, les doctorants et les jeunes docteurs ont été encouragés à effectuer des séjours à l'étranger dans le cadre de leurs travaux et de la politique scientifique de l'établissement.

La valorisation et la diffusion des résultats de la recherche fondamentale ont été encouragées, par le développement des dispositifs de transfert en direction des différents secteurs d'activités socio-économiques. La valorisation a été désormais prise en compte dans les contrats quadriennaux au niveau des établissements, des équipes et des dotations spécifiques devant y être affectées. L'intéressement des chercheurs et des enseignants-chercheurs aux résultats de l'exploitation de leurs inventions et autres travaux valorisés a été mis en place. Des efforts de diffusion scientifique des applications des résultats de la recherche fondamentale en direction de tous publics, notamment des entreprises, ont été encouragés dans tous les domaines de la connaissance.

L'évaluation de la recherche universitaire a également été étudiée : critères redéfinis et clairement affichés, conclusions de l'évaluation motivées et accompagnées de recommandations. Une distinction claire a été établie entre les responsables de l'évaluation et les responsables de l'attribution des moyens.

La réforme de l'université prévoyait aussi de redéfinir les critères d'évaluation des carrières universitaires pour mieux prendre en compte l'ensemble des activités. Au-delà de la recherche, essentielle pour tout enseignant-chercheur, les autres activités des enseignants-chercheurs au sein des universités (activités pédagogiques, administratives et de valorisation) devaient être évaluées et prises en compte. Les professeurs du second degré affectés dans l'enseignement supérieur pouvaient davantage accéder à la recherche universitaire. Enfin, la procédure de recrutement des maîtres de conférences devait être simplifiée et améliorée.

*Faute d'avoir eu le temps de se mettre en place, ces dispositions n'ont pas été suffisamment développées, ce qui a conduit à devoir attendre dix ans pour concevoir des « pôles de recherche et d'enseignement supérieur », pour introduire la possibilité de fondations et donc à retarder d'autant le nécessaire rapprochement entre les universités comme entre les universités et les organismes de recherche.*

\*\*\*

Outre ces réformes essentielles, François Bayrou a également concentré son action pendant quatre ans sur quelques priorités déterminantes. Pour que l'Education demeure nationale, pour qu'elle reste ce bien commun, ciment de la Nation, il faut faire échapper l'Ecole aux querelles

idéologiques et partisans, protéger les établissements et les élèves, associer les parents à l'école, valoriser tous les voies de formation, améliorer la gestion des personnels de l'éducation nationale, réaffirmer les valeurs propres au métier d'enseignant. Enfin, tout en demeurant nationale, l'Education doit être ouverte sur l'Europe.

### ***Sortir l'école des débats idéologiques ou partisans***

Pour avoir une expertise indépendante sur la question essentielle des apprentissages scolaires, l'Observatoire national de la lecture a été créé.

L'Observatoire national de la lecture a reçu d'emblée une quadruple mission : analyser les pratiques pédagogiques dans le domaine de l'apprentissage et du perfectionnement de la lecture, stimuler ou susciter les recherches en la matière, organiser un échange constant d'expériences et d'informations, enfin, formuler des propositions en vue d'améliorer la formation à la lecture et de résorber les phénomènes d'illettrisme chez les jeunes adultes.

*L'existence de cet Observatoire de la lecture n'a pas été remise en cause depuis sa création.*

### ***Assurer la neutralité et la laïcité à l'école***

L'idée française de la République, ce n'est absolument pas l'éclatement de la Nation en communautés séparées, indifférentes les unes aux autres, coexistant au mieux entre elles mais obéissant à leurs propres règles. La Nation, c'est d'abord une communauté de destin et l'Ecole se doit d'être le lieu d'éducation et d'intégration de tous les enfants.

C'est pourquoi il n'est pas possible d'accepter la présence à l'école de signes si ostentatoires que leur signification est précisément de séparer certains élèves des règles de vie communes à l'école. La circulaire du 20 septembre 1994 sur la neutralité de l'enseignement a ainsi donné les moyens aux établissements d'interdire les signes ostentatoires dès lors qu'ils constituent des éléments de prosélytisme ou de discrimination.

En une année, suite à cette décision, le nombre de voiles à signification religieuse a été divisé par dix, sans que jamais l'islam comme religion ou les jeunes musulmanes comme croyantes n'aient blessés ou injuriées.

### ***La sécurité des élèves et la prévention de la violence ont été renforcées***

- La sécurité des élèves et des personnels a été une priorité absolue. C'est pourquoi l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires a été créé en mai 1995 et installé en juillet 1995. Il a reçu pour mission d'étudier l'application des règles de sécurité, l'état des immeubles et des équipements affectés aux établissements publics et privés sous contrat. Ses compétences ont été étendues en août 1996 à l'enseignement supérieur.

*L'Observatoire de la sécurité est devenu un organisme inscrit dans la réalité de l'Education nationale et reconnu par les collectivités locales. Depuis sa création il remet chaque année au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche un rapport rendu public.*

• **Prévenir et sanctionner l'intrusion dans les établissements scolaires**

L'école doit pouvoir maîtriser et contrôler son ouverture. À cette fin, la "contravention pour intrusion" a été créée par décret du 6 mai 1996 et une nouvelle section "de l'intrusion dans les établissements scolaires" a été insérée dans le Code pénal.

• **Renforcer la coopération éducation nationale, justice, police, gendarmerie sans renoncer au rôle de l'école**

Les enseignants ne peuvent pas être laissés seuls pour faire face à tous les difficultés de la société. Pour être protégée, l'école ne doit pour autant s'isoler. La prévention de la violence dans le cadre scolaire passe donc par une coopération renforcée entre l'éducation nationale, la justice, la police et la gendarmerie. Cette coopération a été étendue et précisée par une circulaire interministérielle signée par le ministre de l'éducation nationale, le ministre de la justice, le ministre de l'intérieur et le ministre de la défense ;

*Cette coopération entre éducation, justice, police et gendarmerie s'est progressivement inscrite dans la vie des établissements et tous les plans de lutte contre la violence à l'école en ont depuis repris le principe. Cette coopération est en effet bien préférable à l'introduction la police dans l'école, ce qui serait pour elle, renoncer à sa tâche d'éducation et désespérer de sa mission.*

### **Les familles et les élèves ont été davantage impliqués dans l'école**

Les lycéens ont été associés à la gestion de la vie lycéenne. Le Conseil national de la vie lycéenne a été créé et installé le 9 mai 1996. Il a été conçu comme le lieu privilégié d'information des lycéens sur les grandes orientations de la politique éducative et comme une instance de concertation entre l'éducation nationale et les lycéens sur les problèmes posés par l'organisation et le déroulement des études, l'acquisition des diplômes et le fonctionnement des lycées et lycées professionnels.

*L'existence du Conseil national de la Vie lycéenne n'a pas été remise en cause et les ministres successifs l'ont réuni régulièrement.*

Pour renforcer les liens entre les parents et les établissements scolaires, une pré-rentrée des parents des élèves de 6e a été organisée dans chaque collège à compter de la rentrée 1996.

En vue de mieux associer les parents au processus éducatif, à l'école primaire et au collège, il a été décidé que les parents d'élèves devaient être informés, en début d'année, du contenu des programmes et des objectifs poursuivis. Dans le même but, pour que les parents soient associés à l'évaluation de leurs propres enfants, une circulaire du 8 mars 1995 a disposé que le conseil de classe devait donner une première information à la famille sur l'orientation et le passage en classe supérieure avant la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire.

Enfin, au titre du dialogue avec les parents, un médiateur de l'éducation nationale a été désigné dans chaque rectorat et chaque inspection académique.

## ***L'enseignement professionnel a été valorisé***

### ***Le premier concours général des métiers***

Un concours général des métiers équivalent au concours général existant pour les formations générales et technologiques a été créé et organisé pour la première fois en 1995. Il a pour objet de distinguer, dans leurs disciplines professionnelles respectives, les meilleurs jeunes des classes de terminale des lycées professionnels publics et privés sous contrat ou en année terminale de formation en centre de formation d'apprentis.

### ***Des passerelles entre les différents types de formation professionnelle***

Les formations professionnelles ont été développées dans une logique de parcours cohérent allant du CAP au diplôme d'ingénieur.

La structure des diplômes a été rénovée et rendue identique pour tous les publics : scolaires, apprentis, salariés. Ainsi l'accès aux diplômes a été favorisé, les durées de formation pouvant être adaptées en fonction des acquis des candidats. Les passerelles ont été facilitées entre les formations générales, technologiques et professionnelles, avec le souci que les élèves en soient clairement informés.

### ***Le développement de l'apprentissage à l'éducation nationale***

La loi a permis l'ouverture de sections d'apprentissage ou d'unités de formation par apprentissage dans tous les lycées en partenariat étroit avec le monde économique et avec l'accord et le concours des conseils régionaux. Les effectifs des apprentis à l'éducation nationale ont alors augmenté de 30 % en trois ans.

### ***La validation des acquis professionnels***

La loi a également permis de valider les acquis professionnels. En moins de deux ans plus de 3000 personnes en ont bénéficié, plus de 5000 se sont engagées dans cette procédure.

## ***La gestion des personnels a été améliorée***

### ***Une gestion plus humaine et plus moderne des personnels***

Un principe a été adopté : faire confiance au terrain, à l'expérience, à l'imagination, à la créativité, au sens du service public de ceux qui ont la charge de faire vivre l'Education nationale.

Désormais, les enseignants débutants ne pourraient plus être nommés à des postes difficiles, sauf s'ils étaient volontaires, leur première année d'affectation faisant l'objet d'un accompagnement et de conseils.

La formation continue a été repensée pour mieux répondre aux demandes des enseignants eux-mêmes.

Les ATOS ont été reconnus comme membres à part entière de la communauté scolaire. Leur gestion s'est inscrite dans le cadre de grandes orientations : simplification, reconnaissance, adaptation des compétences, mobilité.

### ***Faire confiance au terrain***

L'autonomie des établissements a été favorisée, y compris à titre expérimental. La plus grande souplesse a été recherchée, par exemple dans l'attention aux problèmes des élèves ou par la gestion directe du fonds social lycéen.

En même temps, l'établissement est sorti de son isolement. Dans un même bassin de formation, écoles, collèges et lycées sont entrés en réseau, pour préparer de meilleures réponses pédagogiques ou une meilleure gestion matérielle et humaine, par exemple en matière de remplacements.

Un dispositif de valorisation et de suivi des réussites pédagogiques a été mis en place dans chaque académie.

### ***Une école de formation pour les personnels d'encadrement a été créée***

L'École supérieure des personnels d'encadrement du ministère de l'éducation nationale a été créée. Elle a reçu pour mission d'assurer la formation initiale et continue des cadres de l'éducation nationale (inspecteurs d'académie, personnels de direction des établissements scolaires, conseillers d'administration scolaire et universitaire) en liaison avec les services de formation existant dans les académies. Elle a également été conçue pour mener des actions d'information et de perfectionnement de hauts responsables français ou étrangers sur les questions d'éducation.

Fonctionnant à Paris depuis la rentrée 1995, l'École supérieure a été installée à Poitiers à la rentrée 1997, sur le site du Futuroscope, offrant un exemple réussi de délocalisation. La formation dispensée par l'École supérieure a fait, dès son ouverture, une large place à la gestion des ressources humaines et au management.

### ***Une définition du métier adaptée aux exigences actuelles***

Pour mieux définir ce qu'est aujourd'hui le métier d'enseignant, les valeurs auxquelles il se réfère, les compétences qu'il suppose, les règles déontologiques qu'il comporte, un "référentiel de compétences" a été mis au point pour les professeurs des écoles et, pour la première fois, une circulaire a précisé en 1997 ce qu'était aujourd'hui le métier de professeur dans le second degré. Ces orientations avaient pour objectif de constituer le cahier des charges que le ministère de l'éducation nationale, en tant qu'employeur, demandait aux instituts universitaires de formation de maîtres (IUFM) de mettre en oeuvre.

*Dix ans plus tard, c'est d'abord en se référant à ces textes de 1997, les seuls qui aient été produits par le ministère sur le métier d'enseignant, que le projet actuel de cahier des charges des IUFM a été élaboré.*

## ***L'éducation nationale s'est ouverte sur l'Europe***

La France a présidé l'Union européenne au cours du premier semestre 1995 et François Bayrou, à ce titre, a présidé le Conseil des ministres européens de l'Education. Le ministère français de l'éducation a alors présenté plusieurs initiatives majeures et innovantes. Elles ont toutes été adoptées par l'Union, sous la présidence de François Bayrou.

- Un texte sur le "pluralisme linguistique" présenté par François Bayrou a permis l'adoption, le 31 mars 1995, d'une résolution du Conseil des ministres européens sur la "diversification de l'apprentissage des langues au sein des systèmes éducatifs de l'Union européenne". Cette résolution encourage la mise en place d'un enseignement précoce des langues et fixe comme objectif aux Etats membres d'offrir un enseignement de deux langues de l'Union autres que la langue maternelle, au cours de la scolarité obligatoire. Objectif que la plupart d'entre eux rempliront par la suite, y compris notre pays.

- Une résolution sur "la coopération européenne au niveau des études doctorales, contribution à la constitution d'une communauté scientifique et technologique européenne de haut niveau et compétitive". Tous les progrès réalisés par la suite sur la mobilité des chercheurs et des universitaires et le développement d'un espace de recherche européen trouvent leur origine dans ce texte.

- C'est sous cette même présidence française qu'ont été adoptés les programmes emblématiques de mobilité d'étudiants, d'élèves et d'enseignants, SOCRATES et LEONARDO DA VINCI, qui regroupent des programmes comme ERASMUS et continuent, plus de dix ans après, à faire les beaux jours des échanges de jeunes en Europe.

- Cette présidence française a pris l'initiative de réunir pour la première fois les directeurs généraux européens de l'enseignement supérieur, tradition qui a été reprise par toutes les présidences suivantes, et a saisi cette occasion pour lancer une réflexion sur les méthodes d'évaluation de la qualité de l'enseignement, anticipant ainsi sur ce qui deviendra un enjeu majeur de l'évolution des systèmes éducatifs.

- C'est aussi en 1995 qu'a été créée la Fondation européenne pour la formation à Turin et qu'a été prise la décision de faire de 1996 "l'année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie", à la suite d'une réflexion sur la dimension européenne de la formation des adultes.

- La réforme de l'université prévoyait l'instauration, dans les diplômes de deuxième cycle, de la validation d'un semestre dans une université d'un autre pays européen. Ce semestre européen devait être organisé par voie d'échanges entre étudiants, éventuellement entre universitaires.

Enfin, c'est sous la présidence française qu'a été lancée une réflexion sur l'accès des personnes handicapées aux programmes de mobilité européens.